République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 octobre 2016

~~~~~~

FIXATION DES RATIOS "PROMUS-PROMOUVABLES" AVANCEMENTS DE GRADE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 octobre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON
Procurations :	M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice NEGRIER, M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET
Excusés :	M. Philippe MACHETEL, M. Bernard GOUZIN, Madame Lucie TENA
Absents :	Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-Claude CROS

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1et suivants.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'article 49 (introduit par la loi 19 février 2007) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoyant que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement,
VU que ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT) et peut varier entre 0 et 100 %,
VU que cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police,
VU le tableau des effectifs de l'établissement,
VU l'avis favorable du Comité Technique réuni le 14 septembre 2016,
CONSIDERANT qu'il est ainsi proposé de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'établissement,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter les ratios "promus-promouvables" 2016 comme proposés en annexe de la présente délibération.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1361 le 18/10/16 Publication le 18/10/16 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 18/10/16 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161017-lmc190542-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - 34150 GIGNAC - Louis VILLARET

a) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie C -année 2016 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2016	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2016
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	Examen professionnel	4	100 %	4
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	/	3	100 %	3
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	Examen professionnel	1	100 %	1

b) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie B -année 2016 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2016	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2016
Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	/	1	100 %	1

c) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie A - année 2016 :

Pas de possibilité d'avancement pour 2016